

FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE DU LYCEE HORTICOLE DE DARDILLY

A lire et à conserver dans l'agenda des élèves et des parents

Profitez de la lecture de ce document pour échanger en famille et vous assurer que tout est assimilé.

COORDONNEES DE L'INFIRMIER : Samir BOURAHLA

Tél. : 04 78 66 64 31

Email : samir.bourahla@educagri.fr

TRES IMPORTANT : DOCUMENTS A GARDER DANS VOTRE PORTEFEUILLE

Ayez toujours sur vous votre carte d'identité, votre carte vitale, une copie de votre attestation de sécurité sociale et de mutuelle, votre carte de groupe sanguin et la mention d'un éventuel problème médical.

LES HORAIRES D'OUVERTURE à voir

Horaires affichées sur la porte de l'infirmerie (il y aura peut-être des modifications à la rentrée) : le matin de 7h30 à 12h15 tous les jours sauf le lundi à partir de 9h et les mercredi et vendredi jusqu'à 12h45. L'après-midi de 13h15 à 17h30 les mardi et jeudi, Respectez les heures de passage affichées. **Ne venez pendant un cours qu'en cas d'urgence.**

Dans ce cas, passez obligatoirement au bureau des surveillants avant de vous présenter.

En cas d'urgence si absence, voir le bureau des surveillants. Un mot sur la porte de l'infirmerie indique où je suis

JUSTIFICATIF

Vous devez passer au bureau des surveillants (**sans en donner le motif**) avant de venir à l'infirmerie pendant les cours. **Pour une question de responsabilité, ils doivent savoir où vous êtes.**

Tout justificatif que je vous donne doit être aussitôt remis au **bureau des surveillants** (sauf apprentis).

DISPENSES

Les inaptitudes partielles ou totales d'activités physiques sportives ou de travaux pratiques (**à imprimer sur le site du lycée dans « je suis élève-étudiant/Pack rentrée 2024 »**) doivent être **délivrées par votre médecin** et transmises à l'infirmière.

L'infirmière ne peut donner qu'une **inaptitude partielle d'un jour** et seulement si elle juge que cela est justifié.

Une inaptitude ne vous dispense pas de cours.

L'INFIRMERIE N'EST PAS UN DISPENSAIRE

l'infirmerie n'est ni un dispensaire, ni une pharmacie. L'infirmière ne peut donner qu'un nombre restreint de médicaments : paracétamol, spafon, smecta.

L'administration de médicaments est strictement encadrée par la loi : elle ne peut se faire que dans le cadre strict d'un PAI ou d'une ordonnance, même s'il s'agit d'un produit en vente libre.

La sortie de classe d'un élève ne doit uniquement relever que de l'urgence (Urgence = Situation pathologique mettant la vie de la personne en danger et dans laquelle un diagnostic et un traitement doivent être réalisés très rapidement,).

TRAITEMENT MEDICAL / PAI

Les élèves n'ont pas l'autorisation de garder leurs médicaments dans leur sac ou à l'internat.

Vous devez :

- Signaler, à l'infirmière, dans le dossier infirmier, les problèmes de santé, les traitements en
- Fournir le double de l'ordonnance de soins ou de traitement médical ainsi que les médicaments correspondants.
- Donner un protocole d'urgence (PAI) si besoin (**à imprimer sur le site du lycée dans « je suis élève-étudiant/Dossier de rentrée 2024/ Projet d'Accueil Individualisé »**)

TRANSPORT

L'infirmière n'est pas chargée du transport des élèves ayant des rendez-vous médicaux. Ce transport est à la charge de la famille. Le médecin peut faire une demande d'entente préalable pour un **VSL** (Véhicule Sanitaire Léger) ou **un taxi**.

En ce qui concerne les accidents ou les urgences médicales vitales ou non, le transport est géré par le SAMU (15) qui missionne un véhicule du SAMU, les pompiers, une ambulance privée ou les parents.

Il y a un cabinet de kinésithérapeutes face au lycée, rue de la Brocardière et une maison médicale 10 Av. de la Porte de Lyon, 69570 Dardilly **Téléphone** : 04 81 09 00 10 où vous pouvez amener votre enfant en consultation. En téléphonant dès 9h le matin, vous avez un RDV dans la journée.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Tout accident survenu au lycée, en stage ou sur le trajet du domicile, est considéré et traité comme un accident du travail. Vous devez **prévenir le lycée (l'infirmière hors vacances scolaires) sous 48h impérativement**. L'accident est pris en charge par la MSA Ain-Rhône (avec le N° de sécurité sociale de l'élève impérativement, n'importe son âge).

Tournez la page SVP ↗

MATERIEL EMPRUNTE

Vous êtes priés de rendre au plus vite le matériel emprunté (béquilles, bande, glace, bouillotte, attelle, clef de l'ascenseur ...), le matériel non rendu sera facturé aux familles.

PREVENTION SANTE

L'infirmière développe des actions éducatives en faveur des élèves qui portent sur les notions suivantes : l'entretien du capital santé, l'éducation à la sexualité, les conduites addictives, la lutte contre le harcèlement, etc...

VACCINATIONS

L'infirmière est habilitée à pratiquer les vaccinations à condition que le médecin ait indiqué sur l'ordonnance "à pratiquer par une IDE" et que ce ne soit pas une première injection de ce vaccin.

Vaccination obligatoire : D.T.P (diphtérie, tétanos, polio) 6 injections, à faire à 11-13 ans (6ème injection), puis à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis tous les 10 ans.

MALADIE

En cas de maladie, votre enfant doit rentrer au domicile. Il ne peut être surveillé au dortoir.

VISITES MEDICALES

Tous les élèves et étudiants mineurs de toutes les classes, **sauf les élèves de 1^{ère} et Term Générale**, bénéficieront d'une visite médicale les **17 ou 18 septembre 2024** pour obtenir un certificat médical d'aptitude à l'utilisation des machines dangereuses. Ils pourront ainsi utiliser le matériel en travaux pratiques sur le lycée ou en stage.

Vous devez fournir dans le dossier de rentrée : le questionnaire médical et la fiche médicale (partie administrative) remplis par vos soins, une attestation de vaccinations de 6 injections de DTP, les ordonnances, radios et bilans concernant l'élève. Les photocopies de vaccination et le certificat médical d'aptitude sont à remettre à l'infirmière après la consultation.

BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Les documents seront remis à l'infirmière en début d'année et les dossiers suivis par le CPE et le professeur principal de la classe.

ECOUTE

L'infirmière est à l'écoute de l'élève et des parents pour tout problème de santé physique, psychologique, relationnel ou social de l'élève et tenue au secret professionnel.

N'hésitez pas à **prendre contact directement au 04 78 66 64 31** ou à **venir la voir (élève ou parent)**.

REUSSITE

Pour votre scolarité et votre bien-être, Je vous recommande :

- De pratiquer une activité sportive et d'avoir une activité à l'extérieur,
- De vous adonner à une passion,
- De dormir 9h par nuit,
- De manger équilibré, en particulier 5 fruits et/ou légumes par jour, en évitant les encas et sucreries de tout genre, de prendre un petit déjeuner et de boire suffisamment d'eau,
- De prendre le temps de se divertir et de s'ouvrir l'esprit par les activités de l'ALESA,
- De vivre intensément le temps présent, d'apprécier le positif au jour le jour, d'apprendre à vivre en écartant le stress, de rire, de faire des compliments à votre entourage, d'éviter les moqueries ou les reproches. et de parler de vos ressentis avec vos proches.
- De parler régulièrement de ce qui vous pose soucis à la personne de votre choix en n'oubliant pas que l'infirmière est présente pour vous et tenue au secret professionnel.
- De travailler régulièrement et de revoir les cours fréquemment, gage de mémorisation longue et de tranquillité d'esprit.
- De ne pas hésiter à vous faire aider par d'autres élèves ou les surveillants, parler de vos difficultés aux professeurs.

Portez-vous bien et bonne rentrée

L'infirmier, Samir BOURAHLA